

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2018**

**Présents** : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF,  
M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD,  
Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

M. BIDEL, M. BOULLOT, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL, M. FURCY, M. GARNIER, M. GROS,  
Mme HARDEL, M. HEBERT, M. JULIEN, Mme LACOUR, Mme LAMAZIERE, Mme LEBOSQUAIN,  
Mme LECONTE, Mme LEFORT, Mme LOUIS, Mme MAUMINOT, M. MEERT, Mme PESQUEREL,  
Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

**Absents excusés** :

Mme ANTOINE qui avait donné procuration à M. ROSE,  
M. DELAFOSSE qui avait donné procuration à Mme SEVAUX,  
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à Mme ESSLING,  
M. LEMARCHANT qui avait donné procuration à Mme LECONTE,  
M. MORAZIN qui avait donné procuration à Mme COUSIN,  
Mme PREVOT qui avait donné procuration à M. CAILLIEZ.

Mme BOULLOT, M. DUVAL, M. FAUVEL, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, M. LOISEL,  
Mme M. MARIE, M. MORIN, M. OSMOND.

**Secrétaire de Séance** : M. DESCHAMPS.

### **I – ADOPTION COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2018.

### **II – COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Mme le Maire fait part de la naissance de la fille de M. Lemarchant. Elle lui adresse, au nom du Conseil Municipal, ses félicitations.

Mme le Maire informe qu'elle a reçu un mot de remerciements de la part de M. Hébert pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de sa maman.

Pendant l'été, Mme Asselin et Mme B. Marie ont transmis leurs démissions du Conseil Municipal de la commune nouvelle. Depuis quelques jours, M. le Préfet de la Manche a reçu et accepté la démission de Mme Coffin en tant qu'adjointe et conseillère municipale, partie trop loin pour exercer sa fonction.

Une lettre a été envoyée à M. Stéphane Travert, Ministre de l'agriculture pour solliciter sa venue au Festival de la Viande qui se déroulera au mois de novembre.

Il est proposé d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : subvention pour l'organisation des journées Le Duc, et élection d'un nouvel adjoint en remplacement de Mme Coffin. Le Conseil Municipal valide ces propositions.

### **III – BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE**

#### **a) Site scolaire Guilberville-Giéville**

M. Chasles présente les effectifs du site Guilberville/Giéville avec 9 classes (6 à Guilberville - 3 à Giéville) et, 201 élèves (139 à Guilberville - 62 à Giéville). Les parents disposent désormais d'un espace numérique servant de cahier de liaison avec les enseignants. M. Rose souligne, qu'il convient d'accueillir les enfants dès l'âge de 2 ans et, transmet la satisfaction des parents suite à l'installation du jeu d'extérieur pour les petits de maternelle. M. Grandin ajoute qu'il a été acté d'affecter une personne supplémentaire à mi-temps afin d'aider l'institutrice en charge des élèves de grande section maternelle pour cette année scolaire 2018-2019 sur Guilberville.

#### b) Site de Torigny-sur-Vire

M. Gallier présente les effectifs : une 7<sup>ème</sup> classe a été ouverte pour 174 élèves (79 en maternelle et 95 en élémentaire) à l'école Arthur Le Duc (175 à ce jour). Un nouveau jeu a été mis en place dans la cour de l'école pour les élèves de maternelle.

L'école du Sacré Cœur accueille 146 enfants dont 53 de la commune nouvelle.

Ce qui fait un total de 1 000 élèves sur le territoire communal, lorsque l'on ajoute les 478 collégiens.

Mme le Maire souligne que Torigny-les-Villes est la seule commune du périmètre de St-Lô Agglo à voir ses effectifs scolaires augmenter ainsi.

Par ailleurs, M. Gallier précise que le service de restauration produit 400 repas par jour

#### **IV – DENOMINATION des RUES et INFORMATION sur la NUMEROTATION**

Après un long travail, réalisé sous l'égide de la Poste, sur la dénomination et la numérotation des rues, M Rose annonce à l'assemblée qu'il convient désormais d'informer les habitants des modifications et de commander les plaques, et numéros de rues.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de valider le nouvel adressage.

#### **V – RENOUVELLEMENT TRAITE de CONCESSION pour DISTRIBUTION de GAZ Naturel**

M. Varin explique que la commune de Torigny-les-Villes dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF pour le périmètre des communes déléguées de Torigny-sur-Vire et de Giéville.

Le renouvellement des traités de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable (monopole de la distribution publique de gaz naturel), ni mise en concurrence, avec la commune de Torigny-les-Villes pour le périmètre des 2 communes déléguées.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- la convention de concession fixée à 30 ans, ainsi que les modalités de son évolution,
- le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants, selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Le montant de la redevance de fonctionnement sera actualisé chaque année (estimé à 2 590 € pour l'année 2018 que GRDF versera à la collectivité).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à signer pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession.

#### **VI – REDEVANCE OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC par les OUVRAGES des RESEAUX PUBLICS de DISTRIBUTION de GAZ**

Suite à la création de la commune nouvelle, le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz doit être délibéré. M. Cailliez informe le Conseil de la possibilité de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 € /mètre (plafond), conformément au décret du 25 avril 2007 et de le revaloriser automatiquement en fonction de l'index ingénierie (recette annuelle : environ 200 €).

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'instaurer cette redevance.

#### **VII- INFORMATION SUR LE MUR GRIMALDI**

M. Varin, chargé des travaux, revient sur la chronologie des évènements ayant conduit à fermer une partie de la promenade des étangs et, à nommer le bureau Artene comme maître d'œuvre au titre du patrimoine afin d'analyser les problèmes apparus sur le mur Grimaldi. Il s'agit d'une opération qui s'étalera dans le temps et, sera coûteuse du point de vue financier. En ce qui concerne les 1<sup>er</sup> travaux, deux entreprises ont répondu. L'analyse du maître d'œuvre sera réalisée sous 15 jours.

Par ailleurs, M. Varin souligne qu'il a recueilli un témoignage mettant en évidence que l'écartement du mur Grimaldi a débuté depuis environ 40 ans (partie non visible, côté maisons).

A l'issue du diagnostic (fin décembre 2018), le Conseil sera amené à se prononcer sur les solutions les mieux adaptées.

## **VIII- VENTE D'UN BATIMENT A GIEVILLE**

M. Rose, Maire délégué de Giéville, rappelle au Conseil que le 14 mars 2017, l'assemblée délibérante a accepté la cession de l'ancien presbytère de Giéville et, décidé de garder la parcelle (cadastrée ZT 186 d'une contenance de 389 m<sup>2</sup>) attenante, disposant d'un bâtiment « local boules ».

La commune a reçu une proposition d'achat pour un montant de 30 000 € (conforme à l'évaluation du service des Domaines).

Le Conseil décide de céder ce bâtiment.

## **IX- PROTECTION DES DONNEES : proposition de Manche Numérique**

La loi Informatique et Libertés fixe un cadre à la collecte et au traitement des données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tout organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD).

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) préconise d'engager la mise en conformité au RGPD dans le cadre de démarches mutualisées.

Afin d'accompagner les collectivités au respect de leurs obligations en matière de protection de données à caractère personnel, M. Grandin en charge du numérique, présente la proposition du Syndicat Mixte Manche Numérique pour assurer le rôle de délégué à la protection des données (DPD externe) aux moyens de prestations inscrites à son catalogue de services.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de confier le rôle de délégué à la protection des données au Syndicat Mixte Manche Numérique.

## **X- SDEM50 : ADHESION DE LA COMMUNE DE TESSY-BOCAGE**

M. Grandin fait part à l'assemblée que la commune nouvelle de Tessy-Bocage (Fervaches, Tessy/Vire, Pont-Farçy), à compter du 1er janvier 2018, a décidé de transférer la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité » au SDEM50 sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du 5 juillet 2018, le comité syndical du SDEM50 a approuvé à l'unanimité cette adhésion entraînant une modification du périmètre d'intervention du syndicat au vu du rattachement de la commune déléguée de Pont-Farçy, située auparavant dans le Département du Calvados.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage au SDEM50.

## **XI- SENS DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT AU SORTIR DES LOTISSEMENTS Bel air et Passelaie**

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé de l'urbanisme, signale aux membres du Conseil que la création des lotissements Bel air et Passelaie va générer de nouveaux flux routiers. Afin d'échanger, pour établir le plan de circulation avec les riverains et les futurs habitants, une réunion publique aura lieu le 5 décembre 2018 à 20h.

## **XII - PARTICIPATION ACCUEIL DU NOUVEAU CURE ET DEPART DU PERE OURRY**

Suite à la présentation de Mme Riche, le Conseil valide la participation des communes pour prendre en charge : le pot d'accueil du nouveau curé (Tony Yver) et le cadeau de départ au Père Ludovic Ourry.

Cette participation a été fixée à 0,02 € par habitant. Elle concerne les communes de la paroisse de Torigny (Torigny-les-Villes, Condé-sur-Vire, Saint-Amand-Villages, Saint-Jean-d'Elle, Sainte-Suzanne-sur-Vire, le Perron, Biéville, Lamberville, Montrabot) et les communes de la paroisse de Tessy (Tessy-Bocage, Moyon-Villages, Domjean, Saint-Vigor-des-Monts, Gouvets, Saint-Louet-sur-Vire, Fourneaux, Beaucoudray, Beuvrigny).

### **XIII- POINT FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTION**

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances présente à l'assemblée 80 000 € de recettes non inscrites lors du vote du budget en mars 2018, mettant en évidence des finances saines pour la commune.

Ces recettes intègrent un montant de 11 799 € (recette inscrite par la commune historique de Guilberville pour des prestations d'entretien à rembourser par St-Lô Agglo). Or, il apparaît que St-Lô Agglo n'a pas prévu de reverser cette somme. M. Grandin, Maire délégué de Guilberville souhaite expliquer ce dossier au Conseil.

En avril 2014, la commune de Guilberville a reçu un projet de convention pour entretenir la zone d'activité et le terrain de foot. Cette convention n'a jamais fait l'objet de signature. En décembre 2015, le Conseil Municipal de Guilberville a délibéré pour facturer à St-Lô Agglo 11 799 € correspondant à ces prestations. M. Grandin conclut que cette somme aurait dû être reversée à la commune et, vote contre l'annulation de dette.

Le Conseil, avant de se prononcer, demande à disposer d'informations plus claires. Le vote est remis.

Ensuite, M. Cailliez transmet la demande de l'association culturelle pour co-financer l'organisation des journées Le Duc. Le programme de ces journées mettra en évidence l'œuvre du sculpteur. Mme le Maire précise que le legs Le Duc a bien cette vocation. Toutefois, il est rappelé que les demandes de subvention doivent parvenir à la mairie en début d'année pour être traitées avant l'élaboration du budget annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention exceptionnelle de 1 500 € à inscrire en dépense à partir du legs Le Duc.

### **XIV- REMPLACEMENT DU 7<sup>eme</sup> ADJOINT**

Suite à la démission de l'adjointe aux animations, Mme le Maire propose d'élire un nouvel adjoint provenant des élus de Torigni-sur-Vire, et assumant les mêmes délégations : animations, culture, tourisme.

Mme le Maire considère que ces responsabilités doivent être spécifiquement exercées sur la commune.

Après vote, M. Gros est proclamé élu (37 voix), Mme Riche : 6 voix.

Le Conseil félicite M. Gros pour son élection.

### **XV- QUESTIONS DIVERSES**

Mme Essling lit une lettre de Mme Coffin, démissionnaire du fait de son départ loin de la commune.

La séance est levée à 22h45.